

# Réviser le fonctionnement de son collectif : créer ou adapter son règlement intérieur

## Public cible

Agriculteur.rice.s installé.e.s en collectif

## Objectifs

1/ Clarifier les règles de fonctionnement du collectif actuelle, et les faire évoluer. 2/ Distinguer la différence entre statuts et RI. 3/ Formaliser un règlement intérieur.

## Enjeux

La vie d'un collectif implique des règles formelles et informelles qui nécessitent d'être validée par tous.tes et actualisées régulièrement pour assurer le bien-être de ses membres et futurs membres. Cette formation vise à permettre aux collectifs agricoles de prendre le temps de réfléchir à leur fonctionnement.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

Bilan de santé du collectif et de ses membres

Etat des lieux et analyse des règles formelles et informelles en place au sein du collectif : (re-)formulation des règles de fonctionnement pour les inscrire dans un règlement intérieur formel

Elaboration ou mise à jour du règlement intérieur :

- identification des règles déjà présentes dans les statuts
- clarification des sujets à traiter autour des 3 axes clés : argent, temps, prise de décision

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**26 nov 2024**

09:00 - 18:00 (8hrs)

Hippodrome - Salle 2

84300 Cavaillon

Carla Scorsino, formatrice et accompagnatrice auprès de collectifs agricoles, formée avec l'ATAG

## Financier(s)



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

**Pour s'inscrire en ligne, merci de remplir le formulaire d'inscription suivant (copier-coller le lien suivant dans un navigateur):**

<https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-formations-de-lardear-paca-1632385708>

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 18/11/2024

## Tarifs

Adhérent 288€

Non adhérent 288€

Prise en charge par VIVEA pour les contributeurs, dans la limite du plafond annuel de 3000 €/an/contributeur. Pour les porteurs de projet, prise en charge possible par VIVEA sous conditions de PPP. Autre cas, nous consulter.

## Plus de renseignements

Solène BALLET

[solene.ballet@adear84.fr](mailto:solene.ballet@adear84.fr)

ARDEAR / ADEAR Vaucluse

MIN 51

15 avenue Pierre Grand

84953 Cavaillon

Tel. 04 90 74 19 86

N° d'organisme de formation :

93840320484

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

**Taux de satisfaction** : 90% en moyenne depuis 2 ans pour le Vaucluse, sur nos formations à destination des collectifs agricoles%



**Modalités d'accès** : Sur inscription, [via le formulaire en ligne](#)

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)